



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

La France se doit d'aider et soutenir ses apiculteurs.

Question écrite n° 16425

Texte de la question

M. José Gonzalez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation des apiculteurs. En effet, pour prendre exemple dans son département, l'apiculture provençale et les miels de Provence sont emblématiques du territoire, ce sont les marqueurs de l'identité régionale. Cependant, l'apiculture en Provence est confrontée à des bouleversements sans précédent. Aux côtés des équilibres naturels menacés, c'est toute la filière qui est en péril. Premièrement, la filière est confrontée aux frelons asiatiques ainsi qu'à divers parasites qui s'attaquent aujourd'hui aux abeilles domestiques (un seul nid de frelons consomme 11 kg d'insectes par an). La non-catégorisation du frelon asiatique au niveau européen par la nouvelle loi de santé animale permet à l'État français de ne pas s'impliquer auprès des apiculteurs dans la gestion de ce prédateur et des dégâts qu'il occasionne. Le Gouvernement compte-t-il mettre en place un régime d'aide d'urgence pour compenser les pertes économiques liées à la prédation, puis, à long terme, un projet national de recherche fondamentale pour permettre l'émergence de solutions pérennes ? Enfin, l'État compte-t-il prendre des mesures afin d'empêcher l'entrée sur le marché européen et français de « faux-miels » étrangers soumis à des régimes moins restrictifs, créant ainsi une concurrence déloyale pour les apiculteurs et détraquant le marché mondial et européen en tirant les prix vers le bas (68 000 tonnes de « faux-miels » chinois arrivent chaque année sur le marché européen) ?

Données clés

Auteur : [M. José Gonzalez](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16425

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2284

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)